



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
DIRECTION GENERALE

REPUBLIC  
Liberté

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 030-213000342-20250711-DN\_25\_068\_DIR-AR



Bellegarde, le 11 juillet 2025

# DECISION

N° 2025-067-DIR

**OBJET :**  
**Demande de subvention**  
**Caisse d'Allocations Familiales**

## Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- **Considérant** que la badgeuse pour les familles installée à la Crèche Li Pitchounet – 1bis rue du Dr Grimaud – est hors d'usage et doit être remplacée,
- **Considérant** que ce projet est éligible à une demande de subvention auprès Caisse d'Allocations Familiales du Gard au titre du « Fonds de modernisation des établissement EAJE financés par la PSU »,

## DECIDE

**Article 1** – de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, d'un montant de 776,00€ dans le cadre du remplacement de la badgeuse pour les familles,

**Article 2** – de signer tous les documents afférents au dossier.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 11 juillet 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Gard.
- Caisse d'allocations familiales du Gard.

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »*